



COMMUNE DE

Par ce document, la collectivité s'engage à verser au CNFPT une participation financière, dont le montant s'élève à : **125 €** par jour de formation et par agent concerné.

Références CHORUS (A renseigner selon le paramétrage de la collectivité)

Code service :

N° engagement :

Le règlement se fera uniquement par mandat administratif.

Seuls les jours de présence effective seront facturés.

Ce bon de commande collectif, valable uniquement pour la délégation Île-de-France du CNFPT, est à retourner à l'adresse courriel suivante :

- pour les collectivités des départements 77, 78, 91 et 95 : idf.bdcoll@cnfpt.fr
- pour les collectivités des départements 92, 93 et 94 : astrid.polycarpe@cnfpt.fr

VISA DE L'AUTORITE TERRITORIALE,
Le Maire ou son représentant dûment mandaté,

NOM

Fonction

Fait, le

Signature et cachet OBLIGATOIRE